

Mardi 29 novembre 2016 - 19:06

**Pédopsychiatrie: François Hollande promet des moyens supplémentaires**

PARIS, 29 novembre 2016 (APM) - Le président de la République, François Hollande, a promis mardi, lors de la présentation du Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes, des moyens supplémentaires pour la pédopsychiatrie.

Ce plan est inspiré du rapport du Pr Marie-Rose Moro, psychiatre et chef de service de la maison des adolescents (MDA) du groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent-de-Paul (Assistance publique-hôpitaux de Paris, AP-HP) et de l'inspecteur d'académie, Jean-Louis Brison, qui ont présenté mardi à l'Elysée leurs 10 préconisations (cf [APM VL7OHEQUS](#)).

Parmi ces préconisations, il y a celle d'une "augmentation nécessaire et significative des ressources en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent".

"Le Conseil national de l'ordre des médecins, dans son atlas de 2016, a mis en évidence le fait qu'il y a eu une diminution de presque 50% des inscriptions comme pédopsychiatre entre 2007 et 2016. Toutes ces analyses plaident pour un moratoire immédiat sur tous les postes de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et une augmentation de 25% au moins des postes dans l'ensemble du territoire dans les cinq ans. Ce moratoire, puis l'augmentation des postes, doivent concerner les psychiatres d'adolescents aussi bien que tous les autres professionnels qui travaillent au service de ces jeunes: psychologues, infirmiers, assistants sociaux, éducateurs, psychomotriciens, psychiatres de jeunes adultes...", écrivent les rapporteurs.

Dans son discours prononcé mardi à l'Elysée à l'issue de la présentation du rapport par ses auteurs et d'une table ronde en présence notamment de la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, le président de la République a estimé qu'il "faut que chaque région dispose des ressources nécessaires en psychiatrie infanto-juvénile et dans le cadre plus global de l'organisation en matière de santé mentale".

"Il y a une insuffisance grave de médecins pédopsychiatres, qui tient aussi -parlons franchement- aux rémunérations, qui tient également à l'insuffisance de médecins spécialistes pour la psychiatrie", a-t-il commenté. "Et pourtant, nous savons bien que c'est un élément essentiel", a-t-il souligné, en faisant référence au terrorisme et à la lutte contre la radicalisation.

Concernant les auteurs des attentats "nés en France et qui avaient été éduqués en France", "si des signalements avaient pu davantage être effectués... -mais je ne mets pas du tout en cause les professionnels, parce que c'était très difficile et fallait-il encore qu'il y ait des professionnels dans les établissements [scolaires]- mais tous les professionnels m'ont dit que la pédopsychiatrie est un élément très important pour éviter certaines dérives".

"C'est un investissement que nous devons faire, mais faut-il [encore] que ces métiers, ces professions, ces talents, ces compétences, puissent avoir une attractivité, et c'est le sens des mesures que nous prenons aujourd'hui", a-t-il assuré.

Sur ce sujet, le plan n'est pas précis, note-t-on. Il dispose qu'"eu égard aux délais d'attente dans les structures de psychiatrie infanto-juvénile, à l'augmentation des files actives des enfants et adolescents qui y sont suivis et aux disparités territoriales de cette offre de soins, la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent doit être confortée: dans ses composantes de soins, de recherche et d'enseignement".

"Cela signifie que chaque région doit être dotée de ressources solides en psychiatrie infanto-juvénile. Cela signifie aussi de concevoir une meilleure articulation de la pédopsychiatrie avec la psychiatrie adulte. Cela suppose

**Mots clés**

Selectionnez un mot clé pour lire les dernières dépêches contenant le même mot clé.

- ACCES AUX SOINS
- CLINIQUE
- DEMOGRAPHIE
- ELYSEE
- ESPIC
- ETABLISSEMENTS DE SANTE**
- FINANCES
- FORMATION
- HOPITAL
- PATIENTS-USAGERS
- PEDIATRIE
- PREVENTION
- PSYCHIATRIE**
- RESSOURCES HUMAINES
- SOINS DE VILLE**

**Dépêches liées à cette information**

- [Plan santé et bien-être des jeunes: les 10 propositions du rapport Moro-Brison](#)

**APMjob.com**  
L'expertise APM au service de vos recrutements

Retrouvez les offres d'emploi du secteur de la santé sur [APMjob.com](#)

Voir les offres

**Dépêches sur des sujets similaires**

- [Le Sénat va lancer une mission d'information sur la pédopsychiatrie](#)
- [Une cinquantaine de personnes en état d'urgence absolue après l'attentat de Nice \(François Hollande\)](#)
- [Le Fonds actions addictions finance une formation pour les patients experts](#)
- [Election présidentielle 2017: les programmes santé de François Fillon et d'Alain Juppé](#)
- [Stratégie de santé pour les outre-mer: la santé mentale est "oubliée" \(SPH\)](#)

- [Ajouter aux archives](#)
- [Imprimer la dépêche](#)
- [Envoyer à un collègue](#)

**Caractères**

- Plus grands
- Taille standard
- Plus petits

**RENCONTRES & TROPHÉES FHP**

**8 & 9 décembre**

S'INSCRIRE

enfin une organisation des capacités de recherche mobilisant outre la psychiatrie de l'adolescent, l'épidémiologie, les neurosciences et les sciences humaines dans une perspective de culture partagée, de pratiques interdisciplinaires et d'échanges internationaux", peut-on y lire également.

"Ces sujets seront approfondis dans le cadre du Conseil national de santé mentale", est-il simplement indiqué (cf [APM VL00ETVGV](#)).

"Par ailleurs, sur la base des enseignements qui pourront être tirés de la mise en oeuvre de ce plan d'action, la question de l'organisation et de la place de la médecine scolaire devra être approfondie, afin d'assurer durablement l'exercice de ses missions et de resserrer ses liens avec les professionnels de santé de ville", est-il aussi précisé.

Pour rappel, la commission des affaires sociales du Sénat a prévu de lancer une mission d'information sur la psychiatrie des mineurs en France (cf [APM MH1OH1GAC](#)).

### Un accent sur la formation

Parmi ses autres "principales orientations", le Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes prévoit "l'accès en ligne à des informations de santé fiables et à des ressources géolocalisées". Il s'agit d'"un répertoire national, une application locale géolocalisée qui permettra dans chaque collège, lycée, université, de savoir quelles sont les possibilités autour de soi, la maison des adolescents [MDA], le PAEJ [point accueil écoute jeunes], le centre de médecine universitaire. Il y aura toutes ces fonctionnalités", avait décrit le Pr Marie-Rose Moro juste avant l'allocation du François Hollande.

Cette mesure est prévue "fin 2016 en Ile-de-France", avec une "généralisation à partir d'avril 2017".

Un accès facilité aux consultations de psychologues, via le "Pass santé jeunes", est également prévu et déjà inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017 (cf [APM MH8OFQWMJ](#)). La mesure sera effective "au printemps 2017".

Le plan vise aussi à encourager la "coopération pluridisciplinaire". Il est notamment prévu "à l'échelle nationale, un portail interministériel (hébergé sur le site Eduscol) consacré au bien-être psychologique des élèves" et "le prochain comité interministériel de santé portera sur la santé des enfants et des adolescents".

Il est prévu aussi "une permanence pour les professionnels des établissements scolaires du second degré et des universités rencontrant des jeunes en difficulté", qui sera "mise en place dans trois académies au cours de l'année scolaire 2016-17", à savoir Nancy-Metz, Nantes et Versailles, puis généralisée progressivement.

Comme le conseille aussi le rapport, un accent sera progressivement mis sur la formation des professionnels de l'éducation et de la santé.

Un nouveau cahier des charges des MDA dites "de deuxième génération" a été diffusé par circulaire, est-il écrit dans le plan. "Ce cahier des charges explicite la mission de prévention de ces structures, le rôle de pilotage des ARS sur la base de leur stratégie pour la santé des jeunes, la nécessité d'un diagnostic partagé, ainsi que le socle de compétences qui leur sont nécessaires pour bien fonctionner".

Par ailleurs, un corps unique de psychologues de l'éducation nationale sera créé à la rentrée 2017, des structures de prise en charge psychologique seront "plus nombreuses dans les établissements d'enseignement supérieur", conformément au "Plan national de vie étudiante élaboré en 2015".

Mardi, une convention de partenariat a également été signée entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé.

vl/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

VL5OHETGD 29/11/2016 19:06 POLSAN - ETABLISSEMENTS



[Nous contacter](#) | [La rédaction](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Notice légale](#) | [La Charte](#)

APM International 33, avenue de la République 75011 PARIS France  
©1989-2016 APM International.

Service Clients (Hot-Line de 9h à 18h00) : Tél. 01 48 06 54 92

